

Ils assurent la protection des eaux et des rivières.

Publié le 25/02/2019 à 1h10



François Grébot, administrateur, Jean-Michel Ferry, président national, et Raphaël Amat, secrétaire général. | OUEST-FRANCE

L'association nationale de protection des eaux et des rivières vient de tenir son assemblée générale. Son président national, Jean-Michel Ferry, la présente.

Entretien

Jean-Michel Ferry,

président de l'Association nationale de protection des eaux et des rivières (Anper).

Pouvez-vous rapidement nous présenter l'Anper ?

L'association est historiquement connue sous le sigle TOS (Truite, ombre, saumon), trois espèces qui sont les symboles de milieux aquatiques de qualité. Créée en 1958 par des pêcheurs à la mouche.

L'Anper s'est spécialisée dans la lutte contre toutes les formes d'agression des milieux aquatiques. En 1993, le nouveau nom a marqué la volonté d'étendre notre périmètre d'action, non plus aux seules rivières mais à l'ensemble des eaux ; superficielles, souterraines, zones humides, lacs, fleuves, mers et océans.

L'Anper est reconnue d'utilité publique. Que cela signifie-t-il et que cela vous apporte-t-il ?

Nous sommes la seule association reconnue d'utilité publique en France dans le domaine de l'eau. Soixante années d'existence, plus de 1 000 affaires portées devant les tribunaux, 800 victoires, une centaine de jurisprudences venant renforcer l'arsenal juridique indispensable au respect du droit de l'Environnement. La reconnaissance d'utilité publique, c'est la possibilité de porter les affaires contentieuses devant l'ensemble des juridictions : civiles, pénales et administratives.

Vous avez donc des délégations régionales ? À quoi servent-elles ?

Sur le plan national, l'association est organisée avec des délégations Régionales. Elles sont les sentinelles de terrain indispensables pour traiter le plus grand nombre de problématiques.

Vos actions nécessitent des fonds et vous lancez un appel aux mécènes. Que pouvez-vous leur dire pour les convaincre ?

L'Anper est une association citoyenne entièrement indépendante, apolitique, financée exclusivement par les cotisations de ses adhérents, les versements de ses donateurs et également sur les dommages et intérêts qu'elle est amenée à percevoir lors des affaires contentieuses. Nous lançons, cette année, un appel au mécénat privé pour amplifier nos actions, leur pertinence et leur efficacité, avec l'espoir de financer le recrutement de chargé(es) de mission spécialisé(es).

Quels dossiers suivez-vous dans notre région ?

Nous siégeons aux Sage Orne, Aval Seine et de la Vire, au comité de gestion des poissons migrateurs Seine-Normandie, nous suivons les dossiers d'aménagements liés à la continuité écologique et assurons le suivi juridique des dossiers liés à l'eau.